

# HISTOIRE

## LE GRAND PARTAGE

Avant la révolution, une partie du Mesnil-Auzouf appartenait à un seigneur, en l'occurrence le Baron de Crennes, celui-ci percevait des droits payés par les habitants pour pouvoir y faire pâturer leurs animaux. Le Domaine Seigneurial s'étendait sur un bon tiers de la commune, les Bruyères, les Babinières, Feuguerolles et une partie des Landes (un ruisseau porte encore le nom de ruisseau des fiefs).

La révolution mis fin aux droits seigneuriaux, les premiers conseil virent le jour en 1790 et une loi du 11 juin 1793 régla le mode de partage de ces biens devenus communaux. Ce partage était facultatif, certaines communes à l'exemple de Lassy ont conservé et vendu petit à petit ce patrimoine.

Le Mesnil-Auzouf choisit de partager de façon équitable et d'attribuer des parcelles de 2 vergées (4000 m<sup>2</sup>) à tous les habitants. Je n'ai pas trouvé trace de ce grand partage aux archives départementales, mais il y est fait référence pendant les années suivantes sur les registres de délibérations.

Par exemple : le 18 Floréal l'an 11 de la république (1803), une pétition (requête) du citoyen Barthélémy DESMAISONS explique que pendant qu'il servait la république en qualité de volontaire, les biens communaux de Mesnil-Auzouf furent partagés, que les certificats de préférence au corps ne furent pas assez vite arrivés pour qu'on lui délivra sa part. Le n° 90 quartier des babinières avait échu à Françoise Marie RENAULT, voyant qu'il n'existe pas d'héritier d'elle et qu'il n'est pas juste que cette portion de terre soit inculte faute de propriétaire. Le Conseil décide donc que la portion n°90 quartier des babinières section appartiendra à Barthélémy DESMAISONS.

Il nous reste 2 siècles plus tard des chemins parallèles étroits et de très nombreuses parcelles de petites taille. Il est vrai que l'agriculture de maintenant ne peut travailler correctement et que nombre de ces parcelles sont incultes d'où la nécessité d'un remembrement même si quelque part c'est un peu de notre histoire qui s'en va...

Jean-Luc BAZIN.